

# Le kiosque à livres

- Un livre vous a plu, vous souhaitez le partager ?
- Il traîne sur une étagère et vous pensez qu'il serait mieux dans les mains d'un lecteur qui saura l'apprécier plutôt que prendre la poussière ?
- Vous pensez qu'il peut être utile à quelqu'un ?

La mairie met à votre disposition « Le kiosque à livres »

L'objectif de celui-ci est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus et à les partager en toute liberté.

Vous êtes libres d'en prendre et/ou d'en déposer des nouveaux, sans inscription.



Quelques règles simples à suivre pour un fonctionnement optimal de ce kiosque à livres :

- Le kiosque à livres est un endroit public : Il appartient à tous de le conserver en bon état de propreté.
- Les livres sont en libre accès : un lecteur peut déposer un ouvrage et en prendre un autre gratuitement, transmis par un autre amateur de livre.
- Les livres sont à la vue de tous, enfants et adultes : N'y déposez pas d'ouvrages faisant l'apologie de sectes, de violences et de racisme, ou à caractères pornographiques.
- Le kiosque à livre n'est pas une poubelle : N'y déposez rien d'autre que des livres et aucun ouvrage en mauvais état (poussières, moisissures).

Le maire : William Mouche

Laissez vous surprendre par les livres  
qui croiseront votre chemin !!!